Sur quoi, sans ses débats, pouvez-vous, chers Compatriotes, asseoir un Jugement certain & raisonnable . . . . Mais il ne seroit pas de la faine politique d'agir ainfi; on veut vos fignatures & non votre instruction. Je finis, Messieurs, dans l'espoir flatteur que cette Epître vous aura convaincu de la pureté de mon intention, qui n'a d'autre motif que de vous conferver vos Droits, & de vous prouver combien j'estime l'honneur de votre Consiance, qui, quoique l'on veuille dire, me faira toujours regarder comme un des membres de votre Comité: & dans cette vue vous pouvez être persuadé que mon zele & mon dévouement se manifesteront dans tout ce qui dépendra de moi pour votre plus grand avantage; & dès ce moment, non par ambition, mais par amour pour vous, tant que cette Election subsistera, je regarde toute démarche & procédé, de la part de ces Messieurs, avant & après la présente, sans ma participation, comme nulles & illégales; & ainti doivent l'envitager toutes les personnes sensées qui y sont aussi intéressées que moi.

Tels sont les sentiments d'estime & d'affection, avec lesquels j'ai

l'honneur d'être.

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur, & Compatriote. DE BONNE.

Montréal, le 7 Décembre 1784.

NOUS soussignés, Certifions que dans une Assemblée convoquée chez les Réverends Peres Recolets, Mr. De Bonne, Ecuyer est un de ceux qui ont été choisis & approuvés unanimement, pour être un des Membres du Comité Canadien, pour travailler aux affaires & au bien être de notre Province.

LE GRAS PIERREVILLE. P. LACROIX.

GAB. FRANCHERE. JN. B. DUROCHER

JH. Roy. IG. BOURASSA:

ETNE. CAMPION.

DESEVE. P. MARRASSE'.

L. BONNET.

RAIMOND dit LA JEUNESSE. L. CARIGNANT. A. S. S. J. B. DEZERY.

ETIENNE DUBOIS.

CHLES GIROU. ...

je Soussigné, Certifie que j'ai oui dire par différentes Personnes, & particuliérement par Mr. Loubet, que Mr. De Bonne avoit été nommé, dans l'Affemblée tenue chez les R. R. P. P. Recollets, pour être un des Membres du Comité. Montréal, 7 Décembre 1784. F. MESPLET.